



Commission de l'Organisation des Compétitions du 27 Janvier 2025

Communication :

Pour toute demande concernant la COC 93, merci de bien vouloir les faire parvenir à l'adresse mail de la commission "5893000.coc@ffhandball.net"

Rappel concernant le Règlement particulier voté lors de l'Assemblée Générale

REGLEMENTS PARTICULIERS DEPARTEMENTAUX

Article 1 – HORAIRES DES RENCONTRES OFFICIELLES DES CATEGORIES

1.1 : +16 féminins et masculins

- Vendredi de 19h00 avec accord du club adverse
- Samedi de 18h00 à 21h00
- Dimanche de 10h00 à 16H00

1.2 : U18 féminins et masculins

- Samedi de 14h00 à 19h00
- Dimanche de 10h00 à 16H00

1.3 : U15 féminins et masculins

- Samedi de 14h00 à 18h00
- Dimanche de 09h00 à 15H00

1.4 : U13 féminins et masculins

- Samedi de 14h00 à 17h00
- Dimanche de 09h00 à 15H00

1.5 : U11 Mixtes et féminins

- Samedi de 13h30 à 17h00
- Dimanche de 09h00 à 15H00

Article 2 – MODIFICATIONS DE RENCONTRES

Se référer au règlement régional.

Article 3 – DELAI D'ETABLISSEMENT DE LA CONCLUSION

La conclusion devra être établie 21 jours avant la journée de championnat sous peine d'amende financière.

Article 4 – DELAI D'ETABLISSEMENT DE LA CONCLUSION

Les feuilles de match devront être envoyées dans Gesthand avant le lundi midi pour les rencontres du weekend et pour les rencontres en semaine, le surlendemain midi sous peine de sanction financière.

Article 5 – RESPONSABLE DE SALLE

Pour toutes les rencontres des U11, U13, U15, U18 et +16 ans, le club recevant devra inscrire un responsable de salle majeur sur la FDME sous peine de sanction financière.

Article 6 – SECRETAIRE ET CHRONOMETREUR

Sur toutes les rencontres +16 ans, le club recevant à l'obligation de fournir un secrétaire et chronométrateur majeur, s'il s'agit d'un licencié mineur, il doit être accompagné à la table de marque d'un licencié majeur du même club.

En l'absence de ces officiels, le club recevant sera sanctionné d'une amende définie dans le guide financier.



CHAMPIONNATS MASCULINS

Championnats +16 Masculins

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE (du 08-09/02/2025 au 10-11/05/2025) – MATCHS A/R

POULE PLAY-OFF	PLACES 7 à 11	PLACES 12 à 16
BLANC-MESNIL SHB 1B HBC LIVRY GARGAN 1C AULNAY HB 1B NEUILLY PLAISANCE SPORTS 1B HBC ROMAINVILLOIS S.O. ROSNY 1B	HBC GAGNY 1B USM AUDONNIENNE VILLEMOMBLE HB 1C VILLEPINTE HBC 1B LILAS/PRÉ HB 1B	S.O. ROSNY 1C HBC LE BOURGET 1B AC BOBIGNY 1B E.S SEVRAN PANTIN HBC

Brûlage à 9 matchs.

Championnat qualificatif pour la 1^{ère} division Territoriale – Saison 2025-2026

Les équipes ayant terminé aux trois premières places des Play-Offs accéderont au championnat de 1^{ère} division Territoriale pour la saison 2025-2026. Si l'une ou plusieurs de ces équipes ne peuvent accéder au niveau supérieur, les équipes classées juste après pourront y accéder.

Les équipes réparties dans les deux autres poules jouent pour déterminer le classement final de la 7^{ème} à 16^{ème} place.

Les résultats obtenus lors de la première phase sont conservés et pris en compte pour la deuxième phase.

Dans le cas où deux équipes d'un même club ou d'une entente sont inscrites dans la division, une liste bloquée de 7 joueurs par équipe devra être fournie à la COC 93 avant la première rencontre.

Le Président de la COC 93
Samir MESROUR